



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT
MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME EN VIGUEUR**

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 8 juin 2026, le projet de règlement ci-dessous mentionné et qu'il tiendra à ce sujet une assemblée publique de consultation, le 29 juin 2026, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 1145, rue de Saint-Jovite, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de l'assemblée publique des représentants de la Ville expliqueront le projet de règlement de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur. Les personnes qui désireront s'exprimer seront entendues.

**Règlement (2026)-106-32 modifiant le règlement (2008)-106 de plans d'implantation et
d'intégration architecturale relativement à la création du secteur 34**

En résumé, ce projet de règlement vise à :

- intégrer dans la réglementation municipale un nouveau secteur de PIIA applicable aux bassins versants des lacs;
- exiger les documents techniques requis pour l'analyse de ces projets;
- établir des objectifs et critères d'évaluation permettant au conseil de se prononcer au cas par cas;

Ce projet de règlement s'applique uniquement aux opérations cadastrales ou aux plans images qui visent la création d'une nouvelle rue ou le prolongement d'une rue existante ainsi que pour les opérations cadastrales ou les plans images pour un projet intégré autre que celles nécessitées par une déclaration de copropriété.

De plus, ce PIIA ne s'applique pas à l'intérieur du périmètre urbain, ni aux terres de l'état.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Une copie de ce projet de règlement peut être consultée sur le site Internet de la Ville au vdmt.ca/reglements-durbanisme et toute personne intéressée peut faire une demande afin d'en obtenir copie en communiquant avec le Service de l'urbanisme au 819 425-8614 ou à urbanisme@villedemont-tremblant.qc.ca.

Donné à Mont-Tremblant, ce 17 juin 2026.

Lejla Sabic, greffière adjointe